



Admission exceptionnelle au séjour (salarié)

Par **CK11**, le **03/10/2023** à **12:31**

Bonjour,

J'ai déposé, par courrier, un dossier AES salarié en janvier 2022 auprès de la sous-préfecture de Sarcelles. J'ai été convoquée en septembre 2022 pour déposer en main propre ce même dossier.

Aujourd'hui, je suis à mon 4ème récépissé et dois en faire la demande de renouvellement ce mois-ci (expiration novembre 2023).

Dois-je supposer un refus implicite de la préfecture ? Il y a-t-il un courrier à rédiger pour contraindre la préfecture à me faire un retour le cas échéant ?

Quels sont mes recours possibles à ce stade ?

Merci d'avance de vos réponses.